

Direction générale déléguée

**291 boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14**

tél. 01 44 34 36 21

Mairie de L'Epine
Madame Catherine SEGUIN
20 rue de l'Hôtel de ville
85740 L EPINE

Paris, le 28 juillet 2020

Objet : Refus d'autorisation de séance(s) en plein air réf. : n° 5713134

Madame,

Vous avez sollicité une demande d'autorisation en vue de l'organisation de séances de spectacles cinématographiques en plein air.

Conformément aux articles L. 214-6 et D. 214-9 du code du cinéma et de l'image animée, la demande d'autorisation est appréciée en tenant compte de la date de délivrance de visa d'exploitation cinématographique, du lieu et du nombre des séances, de l'intérêt social et culturel des représentations et de la situation locale de l'exploitation, et au vu de l'avis du directeur régional des affaires culturelles, lequel peut préalablement procéder à la consultation d'experts.

Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire qui affecte particulièrement le secteur de l'exploitation en salles, l'appréciation de la situation locale de l'exploitation doit prendre en considération les conséquences, à plus long terme, des séances envisagées, sur la pérennité des salles locales tant du point de vue de leur équilibre économique que de la préservation de leur lien avec le public.

Après instruction par mes services des éléments présentés dans votre dossier de demande et avis négatif rendu par le Directeur régional des affaires culturelles, la situation locale de l'exploitation fragilisée, et notamment la salle de cinéma de Noirmoutier située à proximité, et l'intérêt culturel limité de cette projection au bénéfice d'un film déjà largement vu conduisent le CNC à rejeter votre demande n° 5713134 concernant le film suivant :

- Le 11/08 avec le film LE ROI LION (visa n° 151189)

Je vous informe qu'aux termes des dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Olivier Henrard
Directeur général délégué

Pour le Président, et par délégation,
l'adjoint au directeur général délégué,



Maxime Boutron